Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1821

Artikel: Prévoyance professionelle : halte au bricolage : le référendum contre la révision de la LPP vient à son heure

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013864

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

jouer sa partition, conjuguant la faiblesse des autorités et le péril étranger. Echouant régulièrement à faire approuver par le peuple ses initiatives ouvertement xénophobes, la formation nationaliste parvient pourtant à contaminer gouvernement et Parlement. D'où cette gesticulation périodique et rituelle de la révision, censée rassurer l'opinion. Un rituel qui, à défaut d'apporter une solution au problème de l'asile, péjore à chaque fois les conditions de vie des requérants.

La présente révision ne fait pas exception à la règle. Ferme dans le propos, elle ne fait que déplacer les problèmes. Le refus d'enregistrer les demandes d'asile dans les ambassades ne fera qu'encourager les intéressés à pénétrer clandestinement en Suisse; et rayer l'objection de conscience et la désertion de la liste des motifs donnant droit au statut de réfugié n'empêchera pas les Erythréens de rester dans notre pays en raison des risques qu'ils encourent dans leur pays. Quant à l'expulsion des étrangers délinquants, elle est possible et pratiquée aujourd'hui déjà.

Inutile de serrer une vis sans fin. Dans ce vain jeu de cache-cache réglementaire, la réalité se charge toujours de trouver la faille ou le contournement. Alors autant regarder cette réalité en face et admettre que le problème réside ailleurs que dans les abus. Le phénomène migratoire résulte des foyers de tensions présents dans le monde et des inégalités criantes entre les habitants de la planète. Les suggestions que nous faisions il y a quatre ans restent valables (DP 1639). Ce problème exige une solution internationale, par exemple déléguer au seul Haut commissariat pour les réfugiés le soin de conférer le statut de réfugié; puis prise en charge par les Etats d'un contingent annuel de réfugiés reconnus. Pour le surplus, la situation sur le marché du travail helvétique doit dicter une politique migratoire ciblée. De sorte que cesse le jeu hypocrite consistant à proclamer la clôture des frontières tout en tolérant la présence de travailleurs clandestins souvent traités de manière indigne.

Prévoyance professionnelle: halte au bricolage

Le référendum contre la révision de la LPP vient à son heure

Jean-Daniel Delley (19 avril 2009)

Le référendum déposé par les syndicats, le parti du travail et les organisations de consommateurs pourrait apparaître comme un coup politique à classer dans la catégorie du populisme primaire. En effet, pour un capital donné, la réalité démographique n'impose-t-elle pas de réduire les rentes quand croît l'espérance de vie des retraités? Aucun vote populaire ne peut modifier cette donne, sauf à vouloir faire porter aux actifs une charge financière supplémentaire.

Mais voilà, cette adaptation a déjà eu lieu (DP 1808). En 2003, le Parlement a abaissé le taux de conversion, ce multiplicateur qui permet de fixer le montant de la rente annuelle en fonction du capital accumulé, le faisant passer progressivement de 7,1 à 6,8% à l'horizon 2015. En 2006, soit un an après l'entrée en vigueur de cette révision, le Conseil fédéral remet ça et propose de ramener le taux de conversion à 6,4% pour 2011. Le Parlement a obtempéré, mais en fixant l'échéance à 2015. C'est contre cette décision qu'a été lancé le référendum appuyé par 205'000 signatures.

De qui se moque-t-on? En trois ans, l'espérance de vie n'a pas fait un bond tel qu'une nouvelle adaptation se révélerait nécessaire. Ou alors les prévisions sur lesquelles se basait la décision de 2003 ne valaient pas pipette.

Ce référendum offre l'occasion de mettre un terme au tripatouillage des taux de conversion et de rémunération des avoirs de prévoyance professionnelle auquel se livrent les autorités, plus à l'écoute des intérêts des sociétés d'assurance que préoccupées par le sort des retraités. En premier lieu, il faut dépolitiser des décisions

qui découlent de l'évolution démographique et économique, en adoptant des critères d'adaptation automatique, à l'instar de ce qu'a réalisé la Suède (DP 1804). Puis il s'agit d'ouvrir le débat sur un rééquilibrage entre l'AVS et la prévoyance professionnelle, de manière à ce que la première garantisse enfin ce minimum vital garanti par la Constitution fédérale. Enfin il serait temps d'écarter de la prévoyance professionnelle les compagnies d'assurance, qui gèrent les fondations collectives et n'ont cessé de réclamer la baisse des taux pour s'approprier de substantielles marges (DP 1793).

Le lait débarque par gros temps sur le marché

Avec une conjoncture en dents de scie, la fin du contingentement laitier le 1er mai met à rude épreuve le monde paysan suisse

Albert Tille (24 avril 2009)

Les paysans subissent de plein fouet la crise. Le tsunami financier international n'y est pour rien. C'est la conséquence de l'abandon définitif du contingentement laitier en vigueur depuis plus de trois décennies.

Introduite en 1977 par la Confédération pour enrayer la surproduction, cette mesure a d'abord été fort impopulaire. Chaque paysan, contraint par l'Etat de plafonner rigoureusement la quantité livrée à la laiterie, voyait disparaître sa possibilité de progresser. Mais à l'époque, en guise de compensation, Berne consentait chaque année à une hausse des prix. Tout a changé avec la nouvelle politique agricole. Démantelé progressivement, le contingentement n'a concerné, en fin de course, qu'une minorité de producteurs. Il est entièrement aboli dés le 1er mai prochain, pour la grande crainte du monde paysan. Car, au gré de l'assouplissement, la production laitière a gonflé.

Au début de l'an passé un vent euphorique soufflait. Le cours du lait explosait sur les marchés internationaux. Dans la lancée, les éleveurs suisses obtenaient une revalorisation de plusieurs centimes. En conséquence, la production de lait a progressé de 5% l'an passé. Alors que le marché international se retournait brutalement (DP 1794), les exportations de fromage suisse, trop chères, régressaient. Des tonnes d'excédents se sont alors accumulés sous forme de beurre et de poudre de lait. Difficile de les éliminer. Liée par les accords internationaux qui prohibent les subsides à l'exportation, la Confédération ne peut plus simplement puiser dans la caisse fédérale pour brader à vil prix les surplus à l'étranger.

Privés de l'encadrement étatique, les paysans s'efforcent valeureusement de maîtriser un marché en ébullition et de combattre l'effondrement des prix. Ils partent avec un sérieux handicap. Répartis en une quarantaine de fédérations régionales, ils négocient le prix du lait en ordre séparé face à un groupe restreint de transformateurs et distributeurs comme Migros et autres Emmi.

Pour tenter d'équilibrer les rapports de force, la Fédération des producteurs suisses de lait (PSL) a mis sur pied une stratégie au niveau national. Le marché doit être séparé en deux. Le secteur du lait A, le plus important, contiendra une quantité correspondant à celle du défunt contingent. Pour ce segment on négociera avec les transformateurs une quantité et un prix valable pour une année. Le reste du lait sera mis sur le marché comme à la bourse. Seul ce segment B subira la dégringolade des cours en cas de surplus. Les transformateurs sont d'accord avec la stratégie de segmentation, mais entendent continuer de négocier avec chaque fédération. Ils jouent sur la division, car chaque région de production est potentiellement en concurrence avec une autre. Et, aspect négatif du fédéralisme helvétique, l'organe faîtier des producteurs suisses ne peut pas encore compter sur l'appui unanime des diverses fédérations laitières pour faire triompher sa stratégie de négociateur unique.

Le régime à long terme conçu par les PSL, qui reprend, pour une bonne partie, les